



Fonctionnaire de police peu delicat

Par **yees**, le **18/07/2008 à 21:11**

bonjour et merci d'avance de votre aide. mon ex-concubine a porté plainte contre moi dans un commissariat, ou j'ai été mis en garde a vue et auditionné par les policiers de ce commissariat. or, je peux prouver que mon ex est tres intime avec un des policier de ce commissariat, je peux prouver aussi (lettre de sa part a l'appuis) que ce meme fonctionnaire a, l'orsque mon ex a été confronté a une autrte personne qui a porté plainte contre elle, formulé les procès verbaux pour que la procedure tourne en sa faveur et qu'elle ne soit pas inquietée...rnrnor c'est dans ce meme commissariat que j'ai été auditionnée et qu'elle a déposé sa plainte...rnque me conseiller vous de faire ???rnmerci infiniment....

Par **MERLIN**, le **18/07/2008 à 22:18**

Il est difficile d'apporter une réponse à votre question.rnrnEst ce ce fameux policier qui vous a auditionné ? En tout état de cause, ce n'est pas le policier qui décide de la suite de la procédure mais le Procureur de la République.rnSi c'est effectivement ce policier qui vous a interrogé, vous pouvez toujours discuté de la véracité des procès verbaux rédigés par ses soins. Pour autant, c'est une affaire d'appréciation des faits compte tenu du contexte et des éléments que vous pourrez apporter.rnrnIl serait opportun, me semble-t'il, de n'en faire état qu'en cas de poursuite pénale.rnrnaprès s'agissant d'un quelconque abus du policier, il faut que le dossier soit en béton avec moultes pièces circonstanciées.

Par **yees**, le **19/07/2008 à 08:36**

merci beaucoup pour votre reponse ce site est vraiment genial !!!non ce n'est pas ce policier en particulier qui m'a auditionné (mais une tres bonne collegue) mais je pars effectivement au penal, et que je relate ces faits (j'ai une trace ecrite de mon ex qui confirme mes dires comme quoi il a tout fait pour qu'une procedure soit en la faveur de mon ex et en defaveur de sa plaignante)rien que risque t'il lui ????